

Document

Le juge ordonne la remise en liberté de Julien Coupat (30.05)

AP – 28.05

Le juge d'instruction en charge de l'enquête sur les actes de malveillance contre les lignes TGV de la SNCF a ordonné jeudi la remise en liberté sous contrôle judiciaire de Julien Coupat, inca

Cette remise en liberté devrait être effective dans l'après-midi une fois que le greffe de la maison d'arrêt parisienne de la Santé aura reçu la décision de remise en liberté de Julien Coupat, 34 ans. Ce dernier a été entendu mercredi après-midi pour la cinquième fois sur le fond du dossier par le juge d'instruction antiterroriste Thierry Fragnoli.

"Mieux vaut tard que jamais", s'est réjouie Me Irène Terrel, son avocate, avant de marteler que "ce dossier est politique", la traduction étant, selon elle, l'annonce faite par le parquet de Paris de la libération de Julien Coupat.

Le juge avait averti mardi le parquet de sa volonté de remettre Julien Coupat en liberté. Le parquet de Paris, jusqu'ici opposé à une telle mesure, ne s'y est pas opposé sous réserve d'un "strict contrôle judiciaire" dans la mesure où la détention provisoire de M. Coupat n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité.

Les modalités du contrôle judiciaire fixé par le juge d'instruction n'étaient pas encore connues. Le parquet de Paris a demandé qu'il dépose ses papiers d'identité au greffe de la maison d'arrêt de la Santé, réside en Ile-de-France, ne rencontre pas ses huit co-mis en examen, réponde à toutes les convocations du juge d'instruction et soit astreint à un cautionnement dont le montant et les modalités sont laissés à l'appréciation du magistrat instructeur.

Ecroué depuis le 15 novembre 2008, Julien Coupat était la dernière personne à être détenue dans ce dossier dont la qualification terroriste est remise en question depuis le début de l'affaire par les avocats de la défense.

Julien Coupat est mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" et "direction d'une structure à vocation terroriste", des chefs passibles de la cour d'assises. Il a toujours protesté de son innocence.

Sur les neuf mis en examen, cinq sont soupçonnés d'avoir participé à des actes de malveillance ayant visé la SNCF. Proches de la mouvance qualifiée d'"anarcho-autonome" par la police, ces personnes sont suspectées d'avoir formé une "cellule invisible".

Dans un entretien publié lundi dans "Le Monde", Julien Coupat a qualifié de "petite vengeance" la prolongation de sa détention. Répondant par écrit aux questions du quotidien, il a dénoncé une "fable médiatique sur notre compte, celle du petit noyau de fanatiques portant l'attaque au coeur de l'Etat en accrochant trois bouts de fer sur des caténaires".

"Cette libération intervient quelques jours après (cette interview, NDLR) dans des conditions étonnantes", a souligné Me Terrel.

Par ailleurs, Julien Coupat a nié être l'auteur du livre "L'insurrection qui vient", versé au dossier d'instruction, dont il dit être "un lecteur". "Il n'y a pas d'affaire de Tarnac', pas plus que d'affaire Coupat", a-t-il assuré dans cet entretien.